



www.fntte.cgt.fr

CTAC
20 DÉCEMBRE 2017



**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr

COMITÉ TECHNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE 20 DÉCEMBRE 2017 COMPTE-RENDU

Un Comité Technique d'Administration Centrale (CTAC) s'est tenu à Paris-Balard le 20 décembre 2017, sous la présidence du Secrétaire Général pour l'Administration, le Contrôleur Général des Armées Jean-Paul Bodin.

La salle exiguë - il n'y en avait pas d'autre de disponible ! - présentait un certain niveau d' « inconfort ».

1. OUVERTURE DES DÉBATS

Le Secrétaire Général a présenté l'inspecteur civil de la défense Jean-Pierre Adnet.

Il a ensuite donné quelques éléments d'actualité. L'élaboration de la Loi de Programmation Militaire est presque terminée. Quelques points comme la trajectoire sur les effectifs et le coût des OPEX restent à finaliser. La LPM sera réactualisée en 2021 puis vraisemblablement en 2022/2023. Le projet de loi sera soumis au Conseil d'État en janvier, au Conseil des Ministres en février et son examen parlementaire interviendra au printemps.

Il y aurait presque partout des difficultés de recrutement (Rambouillet, Saint Germain en Laye, La Rochelle, ...). Le recrutement de fonctionnaires sans concours dans les catégories B ainsi que celui de contractuels sur un contrat de 3 ans sont à l'étude.

Il a évoqué la modernisation de l'action publique en cours avec les chantiers dans la feuille de route de la ministre : la conduite des programmes d'armement et le MCO (Aéronautique).

Il a indiqué que de nombreux chantiers sur le numérique étaient ouverts (gestion RH, gestion financière, ...), à échéance 2022.

Puis il a donné la parole aux organisations syndicales¹ pour la lecture de leurs déclarations liminaires.

A la question, notamment de la CGT, sur l'avenir du **Pôle Graphique de Tulle**, il a été répondu qu'un discours de clarté sera tenu aux personnels : le chef de service du SPAC vient de se rendre au PGT et le sous-directeur s'y rendra en janvier. Les interrogations à moyen terme concernent le plan de charge et les personnels. Ces derniers sont de moins en moins nombreux (44 actuellement dont une vingtaine partira à la retraite d'ici 2020-2021) et les recrutements risquent de ne pas être suffisants pour maintenir le Pôle. Une étude est en cours pour déterminer son maintien. Le chef de service du SPAC retournera en 2018 à Tulle lorsque les études auront arrêté le nouveau modèle. Ce sera fait dans la transparence et l'accompagnement des personnels. Les restructurations et les réorganisations continuent au ministère des armées, ce qui sous-entend un degré d' « inconfort » pour les personnels.

La CGT s'est toujours inquiétée du flou entretenu par l'administration sur l'avenir du PGT. En 2018, les personnels du PGT risquent donc bien d'être mis devant le fait accompli. La lutte pour le maintien de ces emplois dans un département dont une grande partie de la jeunesse migre depuis des décennies est vitale, pour les salariées, pour l'emploi et le développement territorial.

Un autre point, longtemps abordé par la CGT, est la rénovation des **bâtiments à La Rochelle**. Le budget est là. Le SGA dit vouloir absolument que cela se fasse avec en priorité le bâtiment des Archives.

Là-aussi, la lutte des personnels, dans un « inconfort » criant, en particulier au bâtiment des Archives doit se poursuivre et s'amplifier car les paroles et ceux qui les prononcent risquent bien de « s'envoler ».

La question sur la revalorisation des salaires, réduite à l'indemnitaire et même au CIA, est évacuée par « si vous n'en voulez pas, ça aurait été 12M€ (20M€ en 2018) d'économies en ne les distribuant pas ».

Merci patron !

À propos des effectifs, le SGA dit être **opposé à toute augmentation des effectifs en administration centrale**. L'administration ne peut en effet offrir de bonnes conditions de vie aux agents en région parisienne, en particulier de logement, étant donnée la faiblesse des rémunérations des fonctionnaires.

Ce serait donc pour le « confort » des agents que les postes ne seraient pas ouverts en administration centrale ?!

D'autres arguments sont avancés. Avant de réclamer des effectifs, il faudrait commencer par recruter.

Effectivement, il faut se poser la question de la soi-disant faiblesse de recrutement (campagne de communication, postes, rémunérations et carrières, ...) ?

Le SID et l'Action Sociale verront néanmoins leurs effectifs progresser. Il faudra donc faire des mesures puis des gains de productivité. Cela passe par une réflexion sur les tâches inutiles que l'on fait et adopter un mode de fonctionnement moderne. **Le développement du numérique** se fait à partir des nombreuses propositions des agents eux-mêmes. Les travaux relatifs au développement du numérique devraient être présentés au prochain CTAC.

Ce sont donc bien les agents qui augmentent la productivité, qui « créent la richesse ». Mais pour quel retour, pour quel partage des gains de productivité : augmentation des traitements, réduction du temps de travail ? Les suppressions de postes, la faiblesse de la rémunération et du déroulement de carrière ne servent qu'à réduire une dépense publique pour faciliter les exonérations fiscales des riches par l'État. « Moins disant social » et « moins disant fiscal » sont les deux nouvelles « mamelles » de la gestion (économique) par l'État.

La mise en œuvre du **télétravail** sera présentée au prochain CHSCT-AC.

Une aile de **l'Îlot Saint Germain** devrait être cédée fin juin 2018 à la Ville de Paris pour 27M€, avec un droit sur une cinquantaine de logements. La centaine de personnels concernés par l'évacuation rejoindront l'École Militaire, pour commencer dans des bâtiments modulaires avant la réfection des anciens locaux de la DICOD. L'autre aile, hébergeant les personnels de l'opération Sentinelle, sera aussi libérée et les actuels occupants rejoindront d'autres sites comme le Fort de l'Est et Nogent. En revanche, l'immeuble Desjardins reste tel qu'il est.

Madame Catherine Kappler est désignée comme secrétaire adjointe.

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux du 4 novembre 2016 et du 27 mars 2017 sont approuvés.

3. PROJET DE DÉCRET RELATIF AU BEAD-AIR

Le projet de décret veut :

- expliciter les compétences du bureau à l'ensemble des aéronefs d'État en s'appelant Bureau Enquêtes Accidents pour la sécurité de l'aéronautique d'État (BEA- É),
- permettre au directeur du bureau de voir son mandat prolongé jusqu'à cinq ans,
- supprimer l'obligation d'un commissionnement prononcé par le ministre de la défense et faire en sorte que la désignation pour une enquête vaille commissionnement.

VOTE : la CGT s'est abstenue. L'effectif global du BEAD-Air est de 25 dont 11 enquêteurs. L'effectif civil est de 4 dont 2 enquêteurs. Il s'agirait d'un rapprochement de la réglementation relative au BEA de l'aviation civile et aux autres bureaux défense, BEA-Mer et BEA-Transports Terrestres. Bien que ce bureau ne dépende pas de l'armée de l'air, notons que c'est elle qui nomme et continuera de nommer le directeur du bureau.

4. PROJET D'ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DE LA DPMA

La modification en 2017 du décret SGA a renommé la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives en Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives. Dans ce cadre, la DPMA est chargée d'élaborer la politique ministérielle en matière immobilière et domaniale et d'en piloter la mise en œuvre. Les immeubles dits « de bureau » ne représentent que 3 à 4% du parc immobilier ministériel.

Le bureau du pilotage de la gestion deviendrait un département organisé en trois bureaux (bureau du pilotage budgétaire, bureau de la cohérence infrastructure, bureau de la qualité et des contrôles).

La Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers serait intégrée à la Sous-Direction de l'Immobilier et de l'Environnement.

Le bureau du logement de la Sous-Direction du Logement s'appellerait dorénavant bureau de la stratégie et de l'expertise du logement pour marquer son rôle d'élaboration de la stratégie en matière de logement, les autres bureaux logement étant chargés de la mise en œuvre dans les territoires.

Parmi les dizaines de milliers de logements gérés, 9 000 sont des logements domaniaux. Actuellement, une convention lie le ministère avec la Société Nationale Immobilière (SNI) jusqu'en 2018. Le ministère étudie pour le renouvellement deux options, soit la création d'une société foncière avec la SNI, soit plus vraisemblablement une concession de service public, via un appel d'offres nécessitant état des lieux et établissement des valeurs financière et locative.

VOTE : la CGT s'est abstenue. Cette réorganisation est dite sans conséquence au plan social. Elle n'a donc pas fait l'objet d'une quelconque présentation des effectifs. Si le département des finances et du pilotage s'est bien vu adjoindre 4 personnels en 2017, l'élargissement des compétences et des activités se ferait dorénavant à effectif constant.

5. PLAN DE FORMATION 2018 D'ADMINISTRATION CENTRALE

Faisant suite au Groupe de Travail Formation des 29 et 30 juin 2017, les grandes lignes du plan de formation ont été présentées. Les textes relatifs au compte personnel de formation (CPF) ayant été publiés en mai 2017, la mise en œuvre du CPF dépend de la publication d'une instruction ministérielle qui devrait intervenir le 15 janvier 2018.

PLAN DE FORMATION 2018

Répartition des demandes de formation retenues et formulées par catégorie hiérarchique pour l'année 2018 (données au 30 juin 2017)

Catégorie	Total des effectifs des organismes	Total des demandes de formation formulées dans le cadre du plan 2018	Total des demandes de formation retenues dans le cadre du plan initial 2018	Pourcentage de demandes retenues par rapport aux demandes formulées
CAT A/NIV I	1 827	1 877	762	41%
CAT B/NIV II	1 618	2 335	1 027	44%
CAT C/NIV III	1 506	1 832	787	43%
OUVR. ETAT	387	375	152	41%
TOTAL AU 30/06/2017	5 338	6 419	2 728	42%
TOTAL AU 01/12/2017	5 338	6 419	2 798	44%

Hors recensement formations CFMD, préparations concours/examens...

Les questions relatives aux budgets formation reçoivent des réponses évasives. La mise en œuvre du CPF nécessitera des moyens budgétaires. Par ailleurs, la formation des apprentis aurait dû faire l'objet d'un remboursement en interministériel. Tout ceci hypothèque un budget formation continue dont le montant initialement alloué ne fait que diminuer. En 2017, le budget formation continue, d'un montant initial un peu supérieur à 700k€, a vu une dépense réelle du double soit environ 1,5M€. Pour le SGA, il faut regarder l'exécution budgétaire et non pas le budget initial car le COPIL Titre 2 procède régulièrement à des reventilations. Il y a donc un engagement minimal budgétaire ferme de départ et ensuite on fait avec ce qu'on trouve. Par conséquent, il n'y a pas vraiment d'enveloppe budgétaire connue pour 2018, peut-être de l'ordre de 800k€ hors apprentissage.

6. QUESTIONS DIVERSES

Madame Battestini quitte le service de l'accompagnement professionnel et des pensions. Son remplaçant a été recruté et prendra très prochainement ses fonctions.

A la question de la CGT sur l'absence d'organigramme ou d'annuaire de SDGPAC sur SGA Connect, l'administration répond qu'un annuaire SDGPAC ne doit surtout pas être diffusé. En effet, les personnels pourraient appeler directement les agents de SDGPAC sans passer par leurs RH de proximité.



**Bonne année de luttés,
et surtout la santé !**

Montreuil, le 21 décembre 2017.

Élu titulaire CGT au CTAC : Christian Prévot (DRH MA Paris).